



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 mars 2014 à 20 heures

L'an deux mille quatorze, le vendredi 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire, doyen de l'assemblée.

ETAIENT PRESENTS : Mme BLANCKAERT, M. CAILLIET, Mme GOUGEON, M. CLAUIN, M. CAVE, Mme TANNIOU, M. LANGLOIS, Mme BROCHARD, M. JOUVEAUX, Mme GIEHMANN, M. FORTUNE, M. GAWIN, Mme PRUDHOMME, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, Mme TANFIN, Mme SEGAREL GEER, M. ELISA, M. LE BOT, M. QUILLET, Mme EMBAREK, Mme RIDOU, M. BAUSMAYER, M. TARAVELLA, Mme BONNETTE, M. PILINSKI.

Madame Christine BLANCKAERT a été élue secrétaire de séance.

--*--

1) Election du Maire

Monsieur Pierre BEAUFILS doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

M. BEAUFILS désigne comme assesseurs : M. QUILLET et Mme EMBAREK acceptent de constituer le bureau.

M. BEAUFILS demande alors s'il y a des candidats.

M. BEAUFILS propose sa candidature.

M. BEAUFILS invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité requise : 14

M. BEAUFILS a obtenu : 21 voix

Mme BLANCKAERT a obtenu : 1 voix

M. BEAUFILS ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2) Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 5 postes d'adjoints

Adopté par 22 voix pour, 2 contres (M. PILINSKI, Mme BONNETTE), et 3 abstentions (M. BAUSMAYER, Mme RIDOU, M. TARAVELLA).

3) Election des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs (M. QUILLET et Mme EMBAREK) procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité requise : 14

La liste « Christine BLANCKAERT » a obtenu 22 voix

La liste « Christine BLANCKAERT » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- BLANCKAERT Christine
- CAILLIET Frédéric
- GOUGEON Colette
- CLAUIN Guy
- CAVE Emmanuel

4) Questions diverses

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

